Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-2026_013-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
17 février 2026

Affichage :
10 mars au 10 mai 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENT EXCUSÉ : Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Nicolas RATY, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Calixte TIENDREBEOGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD

SECRETAIRE : Antoine SIMONNEAU

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-013 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire

En matière de structuration de l'offre de soins, la commune a sollicité la société OFFICE SANTE, située 19, rue du Chêne Germain à Cesson-Sévigné pour disposer d'un diagnostic analysant le potentiel existant, les contraintes identifiées ainsi que les scénarios de développement envisageables. Ces réflexions ont été engagées avec les professionnels de santé du territoire.

Dans ce contexte, la commune a demandé à la société OFFICE SANTE d'acquérir du foncier sur le territoire communal, pour y édifier une maison médicale au sein de la ZAC Centre Fontaine Blanche Betuaudais et plus précisément au sein du secteur Centre.

Les éléments techniques et financiers ont fait l'objet d'une première présentation de la part d'OFFICE SANTE. Plusieurs scénarios ont été présentés, la société OFFICE SANTE étudie la possibilité de réaliser une maison de santé d'une surface prévisionnelle d'environ 783 m².

Celle-ci comprendrait notamment un bloc de médecine générale constitué de quatre cellules de médecine générale avec la possibilité de construire deux cabinets supplémentaires pouvant accueillir d'autres praticiens tels qu'un orthophoniste par exemple. Un cabinet de kinésithérapie calibré pour deux praticiens est également envisagé avec à date un seul praticien identifié.

Ce projet est de nature à contribuer au renforcement de l'offre de soins sur le territoire communal et constitue, à ce titre, une opportunité de développement pour la commune.

Vu la présentation du Diagnostic en commissions et réunion de conseil privé du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-2026_013-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, 21/21 voix, le Conseil Municipal :

APPROUVE ledit diagnostic.

ENGAGE la poursuite des échanges avec la société OFFICE SANTE afin d'examiner les modalités concrètes d'implantation de la médecine générale et d'activités de kinésithérapeute sur le territoire de la commune.

Pour copie conforme, en Mairie, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT-PEAN
35 Ille-et-Vilaine